

CONSEIL PORTUAIRE
du port de PORT NAVALO
7 décembre 2018

Sur convocation du président, le conseil portuaire de Port Navalo s'est réuni le 07 décembre 2018 à 15h, à la Maison des Associations d'Arzon.

Personnes présentes : (cf feuille d'émargement jointe)

- M. David LAPPARTIENT, président du conseil portuaire
- M. Roland TABART, représentant du concessionnaire
- Claude BOURIN, 1^{er} adjoint, représentant du conseil municipal d'Arzon,
- M. Régis PAJOT, représentant des personnels départementaux
- Mme Sandrine DUMEZ, représentante des personnels du concessionnaire
- M. Jean-Marc GAUTER, représentant des personnels du concessionnaire
- M. François PERUS, représentant des usagers du port
- M. Bruno BLANCHO, usager du port, titulaire,
- M. Hervé JAN, M. Michel LAMMERTYN, M. Didier MAHE., usagers désignés par le CLUPPIP,
- M. Pierre FALME, usager désigné par le Président du Conseil Départemental,

Assistaient également :

- M. Didier BERNA, conseiller municipal
- M. Philippe SABATIER, conseiller municipal
- Mme Brigitte PETRO, responsable Pôle aménagement et développement,
- Mme Stéphane Tessier, responsable des ports et mouillages,

Le Quorum étant atteint, **Monsieur David LAPPARTIENT**, Président du Conseil portuaire, Maire d'Arzon, ouvre la séance à 15h.

Le compte-rendu du conseil portuaire de l'année 2017 ne fait pas l'objet d'observations particulières

Mr Stéphane TESSIER, rappelle l'ordre du jour :

1. Pré-Bilan financier 2018
2. Bilan des actions 2018
3. Bilan Passeport escales 2018
4. Bilan de l'activité sur le môle F. Calage en 2018
5. Projets 2019
6. Tarifs 2019
7. Questions diverses

1- Pré-Bilan financier 2018 avant clôture de l'exercice

Mme Brigitte PETRO, responsable du pôle aménagement et développement, distribue et présente les tableaux de recettes et de dépenses de fonctionnement et d'investissement aux

membres du Conseil Portuaire. Elle précise que les montants ont été actualisés la veille et que le bilan présente un déficit d'environ 5 500 euros .

Ce déficit s'explique par des dépenses plus élevées en fonctionnement en 2018 (location d'une barge avec pilote pour entretien des mouillages = 7000 euros) et des travaux importants non prévus sur la grue (9500 euros environ).

Cette panne a également engendré une perte de recettes (grutages/manutention)

Le budget 2019 doit obligatoirement prendre en charge ce déficit.

Des travaux importants ont été réalisés en 2018 (barge, pontons, voie de manutention) sans emprunt.

Ces travaux d'investissements seront à amortir en dépenses de fonctionnement en 2019.

Monsieur LAPPARTIENT note que le déficit s'explique par des éléments conjoncturels et non structurels, cette situation en devrait pas se reproduire.

Monsieur TABART précise cependant qu'en 2019, le budget devra prendre en charge des dotations aux amortissements importantes, la Trésorerie de Sarzeau ayant transmis le 30 novembre 2018 un tableau recensant des arriérés d'amortissements de plus de 10 ans.

Mme PETRO explique le principe des amortissements :

Tous travaux ou investissement doit être amorti sur 5 ou 10 ans ou plus après réalisation ou acquisition et pèse sur le budget en dépense de fonctionnement. Cette même somme est inscrite en recette d'investissement. Chaque année d'amortissement reconstitue un capital pour réinvestir ou racheter du matériel.

Monsieur Claude Bourin, répond que la trésorerie doit nous transmettre un état plus détaillé des amortissements dans les semaines à venir.

Avis du conseil sur le Pré-Bilan financier :

Aucune remarque particulière concernant le pré-bilan financier.

2- Bilan des actions 2018:

Entretien des mouillages : Mr **TESSIER** précise que la mise à l'arrêt de la barge suite à la visite de sécurité a retardé la campagne d'entretien des mouillages et engendré des coûts supplémentaires puisqu'il a fallu louer une barge et son capitaine à la société Alpha & Co afin de vérifier et entretenir le matériel de près de 900 mouillages.

Balisage des plages: Il rappelle l'installation et le retrait du balisage des plages et des zones de baignade en juin et septembre, pour environ 90 bouées, grâce à la barge louée à la société Alpha & Co. L'action a aussi été menée sur la commune de St Gildas qui a dû faire appel aux services de cette même société.

Campagne d'enlèvement des annexes épaves : Il indique avoir procédé à une campagne d'enlèvement des annexes épaves avec un retrait moins important qu'en 2017.

Encaissement des nuitées et surveillance du plan d'eau: **Mr TESSIER** explique que comme chaque année, les agents portuaires avec le semi-rigide du port encaissent les nuitées des navires de passage et surveillent le plan d'eau régulièrement.

L'équipe effectue également des passages réguliers l'hiver, notamment pour vérifier l'état des bouts avec sécurisation si nécessaire. Une visite des plans d'eaux est effectuée lors de chaque avis de tempête.

Reprise du môle Fernand Calage par la Compagnie des ports du Morbihan : Il rappelle le diagnostic réalisé par l'entreprise ACCOAST sur les fondations du môle Fernand Calage et le commencement des travaux de réhabilitation en octobre 2018, entrepris et financés par la Compagnie des ports du Morbihan.

Remplacement des pontons : **Mr TESSIER** informe l'Assemblée du remplacement des pontons du port de Port-Navalo par des pontons neufs, il précise que l'eau et l'électricité du 2^{ème} ponton ne sont pas encore en fonction.

Remplacement de la barge : Il rappelle que suite à la visite de sécurité de la barge, celle-ci a dû être immobilisée le 30 octobre 2017 car elle présentait des signes très avancés d'électrolyse. Une nouvelle barge a été construite et inaugurée en septembre 2018.

L'ancienne barge datait de 1993, la manipulation de chaînes sur le pont a favorisé le phénomène d'électrolyse, d'autant plus que les dernières années la barge présentait une fuite.

Il présente les photos de la construction de la barge, réalisée par le chantier du Magouër à Plouhinec.

Mr Bourin explique s'être déplacé à plusieurs reprises au chantier naval pour suivre et ajuster les travaux de construction de la barge. Il justifie la méthode de construction et le choix du prestataire en fonction des besoins particuliers imposés par des interventions dans le Golfe du Morbihan.

M. LAPPARTIENT précise qu'il serait important d'identifier la barge « Terre Neuvas » aux couleurs de la commune.

Mr TESSIER répond que c'est prévu en 2019

Aménagement portuaire :

Mr TESSIER présente la photographie du parking de Port Navalo expliquant ainsi les travaux de réaménagement réalisés sur le port : le décalage de la voie de manutention à l'intérieur du parking pour plus de sécurité rendant ainsi les abords des pontons aux piétons, le réagencement des places de parking, le dispositif de vidéosurveillance bientôt en fonction et l'aménagement d'espaces verts à venir.

3- Bilan Passeport escales

Mr TESSIER présente le tableau récapitulatif du bilan « Passeport escales » 2018.

Il explique que le bilan a été fait par secteur comme cela avait été demandé en 2017. Il présente ensuite les recettes et dépenses globales liées au dispositif. Il annonce un déficit global de 7 684,44 € HT contre 8 569,20 € HT en 2017.

Il précise que cette année le coût d'adhésion et l'édition du guide s'élevant à un

montant de 3 350 € HT ont été intégrés au bilan.

Il indique que le bilan financier du dispositif « Passeport escales » ne peut pas être excédentaire puisque les tarifs des escales dans les ports partenaires sont plus élevés que ceux pratiqués par les ports et mouillages d'Arzon.

Mr TESSIER présente les propositions pour diminuer le coût du dispositif en adaptant le nombre de nuitées gratuites par secteur, à savoir : 2 nuits gratuites dans le Morbihan, 6 hors département + Bonus de 2 nuitées consécutives par absence de deux semaines consécutives entre juillet et août, contre 7 nuitées gratuites en 2017.

4- Bilan de l'activité sur le môle Fernand Calage en 2018

M. Jean-Marc GAUTER représentant le concessionnaire CPM, présente un bilan d'activités du môle Fernand Calage en 2018. Les travaux de réhabilitation du môle débutés en octobre 2018 se poursuivent en tenant compte du calendrier défini et sans retard pour l'instant.

La fin des travaux est prévue avant la reprise de la saison pour les compagnies maritimes. Les pêcheurs ont pu bénéficier d'un ponton au port du Crouesty pendant une partie des travaux.

Pour la gestion des passagers embarquant vers les îles sur le môle, un saisonnier a été recruté pendant juillet et août afin d'informer et d'orienter les touristes vers leurs bateaux respectifs.

Cette action a été très appréciée des usagers et des compagnies maritimes également.

Concernant les redevances passagers et le dispositif vedettes escales, monsieur **GAUTER** précise que la majorité des compagnies joue le jeu en déclarant régulièrement les passagers embarqués et débarqués.

Il faut cependant améliorer les déclarations en ligne, en 2019 le tarif pour un passager embarqué ou débarqué n'augmente pas, 0.31 euros HT. En cas de non déclaration sur le dispositif vedettes escales de Primocéan, le tarif sera de 0.36 euros HT.

En 2018, le montant total des redevances passagers s'élève à 51 465 euros HT.

5- Projets 2019

Mr TESSIER annonce :

- la mise en service de l'eau et l'électricité au ponton 2 de Port-Navalo ;
- la mise en place d'échelles escamotables sur les pontons ;
- la mise en place d'une pompe à eaux noires sur l'aire de carénage précisant que la pompe existante n'a jamais fonctionné faute de débit ;
- le projet de remplacer la potence de la manutention, devenue obsolète et de ce fait, dangereuse ;

6- Tarifs 2019

Mr TESSIER présente les tarifs pour l'année 2019 :

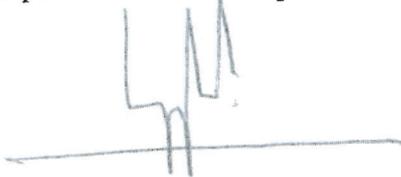
- Augmentation de 3% pour les contrats annuels
- Nouvelle tarification pour les plates et petits bateaux sur corps-morts prenant en compte le coût de l'entretien du mouillage
- Augmentation de 10% des contrats de passages
- Augmentation de un euros par nuit d'escale
- Augmentation de 5% du cout de la carte passeports escales et nouvelle formule pour les nuitées (cf paragraphe 4 ci-dessus)
- Diverses modifications tarifaires pour la manutention et le remorquage

Les membres du Conseil Portuaire émettent un avis favorable sur la proposition de tarifs 2019

Mr LAPPARTIENT conclut en remerciant les membres du conseil portuaire de leur participation

L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 17h00
Signatures

Le président du conseil portuaire



David LAPPARTIENT

Le Concessionnaire

Le Maire



Roland TABART